

l'archevêché. Le démembrement ne s'opéra pas, sans plus d'une sanglante déchirure; on guerroya longtemps; on accumula sur les populations d'épouvantables maux (1). Les plaintes réitérées de Burchard contre les envahisseurs des églises, les détenteurs de leurs richesses, ne l'apprennent que trop, et les désordres qui suivirent l'occupation de Lyon par les Sarrazins du Midi, assurèrent l'impunité aux plus audacieuses usurpations. Tout le poids de la lutte, ou du moins ses plus désastreux effets furent supportés par Savigny. Les déprédations des armées s'exercèrent sur leurs colons; leurs fermes furent ravagées; leurs moissons brûlées. L'abbé et ses moines avaient levé et équipé des soldats au service de l'archevêque; ils furent vaincus et la trêve les laissa sans dédommagement. Mais sûrs au moins de n'être pas repoussés par celui qu'ils avaient défendus à leurs dépens, ils s'enhardirent à réclamer ce que les prédécesseurs de Burchard avaient remis à Sigibert contre leurs droits: ils n'eurent aucune peine à lui montrer dans cette restitution, avec la fin d'une inique spoliation, l'abaissement de l'ingrat allié de son implacable adversaire. Convoqué au palais épiscopal, interpellé dans une assemblée du clergé et du peuple, Sigibert fit bon cœur contre mauvaise posture; il restitua (2).

---

(1) « Reminiscens malorum omnium, quæ, tam pro acquisitione quam etiam pro defensione honoris mei, contra Dei præcepta, egi...

« Considerans quæ et quanta erga Sancti Martini monasterium, quod Saviniacum vocatur, commiserim mala, in deprædando villas ejus ac devastando agros .. » Cart. de Savigny, n° 437.

(2) Cartul. de Sav., n° 428. Buchardus « coram clero et populo, reddidit terras quas antecessores ejus, de eadem ecclesia (Saviniensi) tollentes cuidam militi, Sigiberto scilicet Calvo, dederant, justius esse censens eas Deo famulantibus restitui, quam potestate laicali injuste diutiùs retentari.